

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1092**28 octobre 2004****SOMMAIRE**

(Les) Amis de la Liberté, A.s.b.l., Luxembourg . . .	52371	Indigo Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52413
Annibal Holding S.A., Luxembourg	52411	Indigo Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52415
Arnholz S.A., Luxembourg	52395	Jacmar S.A., Luxembourg	52389
Avaya Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg	52395	Joint S.A., Luxembourg	52411
Besima S.A., Luxembourg	52370	Kud, S.à r.l., Luxembourg	52385
Brainscape S.A., Luxembourg	52387	Kud, S.à r.l., Luxembourg	52388
Brainscape S.A., Luxembourg	52388	Kuno S.A., Luxembourg	52390
CEREP Imprimerie, S.à r.l., Luxembourg	52406	Luxfer-Industriehallenbau S.A., Luxembourg	52410
CEREP Investment Five, S.à r.l., Luxembourg	52391	Meash Holding S.A., Luxembourg	52376
CEREP Vivienne, S.à r.l., Luxembourg	52401	Newton Group Holding S.A., Luxembourg	52386
Chirma, S.à r.l., Luxembourg	52395	PDR Lux Holdings, S.à r.l., Luxembourg	52401
CIT-Luxembourg Travel S.A., Luxembourg	52389	Shelton Properties, S.à r.l., Luxembourg	52412
CWE Management Holdings, S.à r.l., Luxembourg	52413	Sinpar Holding S.A., Luxembourg	52389
CWE Management Holdings, S.à r.l., Luxembourg	52416	SOPALE, Société de Produits Alimentaires Européens, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52375
CWE Property Investments, S.à r.l., Luxembourg	52412	SOPALE, Société de Produits Alimentaires Européens, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52375
CWE Property Investments, S.à r.l., Luxembourg	52413	SOPALE, Société de Produits Alimentaires Européens, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52375
Docu Group (Lux 2), S.à r.l., Luxembourg	52377	SOPALE, Société de Produits Alimentaires Européens, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52375
E.A.S. S.A., Euro Assistance Services S.A., Luxembourg	52390	SOPALE, Société de Produits Alimentaires Européens, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52376
E.A.S. S.A., Euro Assistance Services S.A., Luxembourg	52390	SOPALE, Société de Produits Alimentaires Européens, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52376
Equinox Management Company S.A., Luxembourg	52396	SOPALE, Société de Produits Alimentaires Européens, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52376
Equinox Management Company S.A., Luxembourg	52400	SOPALE, Société de Produits Alimentaires Européens, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52376
Europenix Management Company S.A., Luxembourg	52401	Starston Investments, S.à r.l., Luxembourg	52405
Firmino Rosario, S.à r.l., Ettelbruck	52370	Stradbroke Investments, S.à r.l., Luxembourg	52416
G&P Properties, S.à r.l., Luxembourg	52400	Thelverton Developments, S.à r.l., Luxembourg	52412
G&P Properties, S.à r.l., Luxembourg	52400	Thornham Developments, S.à r.l., Luxembourg	52411
G&P Properties, S.à r.l., Luxembourg	52400	Valbella S.A., Luxembourg	52395
GRAVFS S.A., Ettelbruck	52386	Vratislavia Holdings S.A., Luxembourg	52373
Hardwick Properties, S.à r.l., Luxembourg	52411	Vratislavia Holdings S.A., Luxembourg	52375
Helvoet Pharma Group S.A., Luxembourg	52370	Walter Management & Financing S.A., Luxembourg	52401
Hypraholding S.A., Luxembourg	52410	WP Luxco, S.à r.l., Luxembourg	52386
Iliade Développement, S.à r.l., Luxembourg	52390	Xelva, S.à r.l.	52410
Immo PDP2, S.à r.l., Luxembourg	52370		

BESIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.221.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 août 2004 à 15.00 heures

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur George Alan Evans, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à Salisbury House, 1-9, Union Street, St Helier, Jersey JE4 8RH, en qualité de nouvel administrateur, et ce, avec effet immédiat.

Le mandat d'administrateur de Monsieur George Alan Evans expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2008.

Extrait sincère et conforme

BESIMA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069421.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

FIRMINO ROSARIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 4.515.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(902854.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 août 2004.

IMMO PDP2, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: 750.000,- EUR.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 95.444.

Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Gesellschafterversammlung am 15. Juli 2004, um 11.30 Uhr

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig:

1. den von PWC als Rechnungskommissar geprüften Jahresabschluss zu genehmigen;
2. das Ergebnis des Geschäftsjahres 2003 in Höhe von 113.945 EUR auf neue Rechnung vorzutragen;
3. den Mitgliedern der Geschäftsführung Entlastung zu erteilen;
4. der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers Entlastung zu erteilen und als neuen Rechnungskommissar für eine Amtszeit bis zur Ordentlichen Gesellschafterversammlung im Jahre 2005 die Gesellschaft SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., zu benennen.

Luxemburg, den 15. Juli 2004.

Für die Richtigkeit

F. Hamen / G. Schmitt

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068416.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

HELVOET PHARMA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.838.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

(069420.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

LES AMIS DE LA LIBERTE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 23A, rue Saint Ulric.

R. C. Luxembourg F 657.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Renée Israel, commerçante, demeurant à L-1631 Luxembourg, 59 rue Glesener, de nationalité française;
- Françoise Hecq, diététicienne, demeurant à L-8030 Strassen, 41 rue du Kiem, de nationalité belge;
- Guy Godefroid, enseignant, demeurant à L-1625 Howald, 25 rue Théodore Gillen, de nationalité luxembourgeoise;
- Michèle Frank, artiste, demeurant à L-5290 Neuhausgen, 5 Kiischtewee, de nationalité française;
- Henri Pierre Saunier, Directeur, demeurant à L-1324 Luxembourg, 8 rue Jean Chalop, de nationalité française;

est créée une association sans but lucratif intitulée LES AMIS DE LA LIBERTE. Les statuts de l'association sont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination.

Les soussignés ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif sous la dénomination LES AMIS DE LA LIBERTE, A.s.b.l., dont le siège social se trouve à Luxembourg.

Art. 2. Objet social.

L'association est formée de personnes qui travaillent individuellement et collectivement à l'amélioration matérielle et morale et au perfectionnement intellectuel de la société. Son but est de promouvoir par toutes activités sociales, culturelles, philanthropiques ou scientifiques, la bienfaisance, dans son sens le plus élevé. L'association peut prendre toutes mesures facilitant ou favorisant directement ou indirectement son objet social; elle peut être propriétaire de tous biens mobiliers et immobiliers, recevoir des dons et subventions ainsi que des legs.

Art. 3. Affiliation.

L'association peut s'affilier à d'autres associations ou fédérations.

Art. 4. Composition.

L'association est composée de membres effectifs et de membres d'honneur. Les donateurs n'ont pas la qualité de membres. Sont membres effectifs les soussignés du présent acte ainsi que toute personne qui, présenté(e) par deux membres effectifs au moins, sera admis(e) à la qualité de membre effectif par décision de l'Assemblée Générale réunissant les deux tiers des voix des membres effectifs présents ou représentés. Sont admissibles comme membres d'honneur les personnes agréées par le conseil et remplissant les conditions que celui-ci fixera.

Le nombre minimum de membres effectifs est fixé à cinq.

Art. 5. Démission.

Les membres effectifs sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au Conseil d'Administration. Est démissionnaire de plein droit le membre effectif qui n'aurait pas acquitté sa cotisation avant la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire ou annuelle.

Art. 6. Exclusion.

L'exclusion d'un membre effectif ou d'honneur ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentés.

Le Conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'Assemblée Générale un membre effectif qui se serait rendu coupable d'infraction grave aux statuts, aux lois de l'honneur ou de bienséance.

Les membres exclus n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaires.

Art. 7. Cotisation.

La cotisation annuelle de membre effectif est fixée, chaque année, par l'Assemblée Générale. Elle ne peut être supérieure à 500,- EUR (cinq cents).

Art. 8. Composition de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres effectifs, qui ont seuls le droit de vote. Les membres d'honneur y ont entrée avec voix consultative. Les donateurs peuvent assister à l'Assemblée Générale.

Art. 9. Présidence de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, ou, à son défaut, par le Vice-Président. En l'absence des deux, la présidence de l'Assemblée Générale sera assurée par l'administrateur le plus ancien en rang.

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont notamment réservés à sa compétence:

1. les modifications de statuts
2. la nomination et la révocation des administrateurs
3. l'approbation des budgets et des comptes
4. l'appel des décisions du Conseil d'Administration
5. la dissolution volontaire de l'association
6. l'admission de membres effectifs
7. les exclusions de membres effectifs et d'honneur

Art. 11. Convocations et Décisions.

Il doit être tenu au moins une Assemblée Générale chaque année, dans le courant du deuxième trimestre du calendrier, sauf convocation expresse. L'association peut être réunie à tout moment en Assemblée Générale Extraordinaire par décision du Conseil d'administration, ou sur demande écrite d'un cinquième des membres.

Chaque réunion se tiendra au jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres effectifs et d'honneur seront convoqués personnellement, par simple lettre, fax ou courrier électronique au moins deux semaines avant l'Assemblée Générale Ordinaire par les soins du Secrétaire. Les donateurs peuvent être avertis par information verbale seulement.

L'ordre du jour sera mentionné dans la convocation, à laquelle sera joint le compte de l'exercice écoulé et le projet de budget pour l'exercice à venir.

L'Assemblée Générale ne peut valablement statuer que si la majorité des membres effectifs est présente ou représentée. Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale doit être convoquée qui elle peut valablement statuer sur base du nombre des membres effectifs présents ou représentés.

Toute convocation de l'Assemblée Générale prévoit une deuxième convocation de l'Assemblée Générale pour le cas où le quorum ne serait pas atteint. Cette deuxième Assemblée Générale se tiendra immédiatement à la suite de la première.

Sauf cas explicitement fixés par ailleurs dans les statuts, le vote de l'Assemblée Générale se fait à la majorité simple des voix. En cas de parité de voix, la voix du Président ou de son remplaçant est déterminante.

Les décisions des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le Président et le Secrétaire du Conseil d'Administration. Ce registre est conservé au Siège Social où les membres effectifs et d'honneur et les donateurs peuvent en prendre connaissance uniquement sur place.

Art. 12. Dissolution.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément à la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif telle que modifiée par la suite.

Art. 13. Administrateurs.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration de cinq membres au moins, nommés par l'Assemblée Générale parmi les membres effectifs pour un terme de trois ans, et en tout cas révocables par elle. En cas de vacance d'un mandat, un administrateur provisoire pourra être choisi par cooptation par les membres du Conseil d'Administration. A la prochaine Assemblée Générale, il sera pourvu au remplacement. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de celui qu'il remplace. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 14. Fonctions.

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le Vice-Président ou, par défaut, par l'administrateur le plus ancien en rang.

Art. 15. Pouvoir de signature.

Tous les actes qui engagent l'association vis-à-vis de tiers doivent porter la signature du Président ou du Vice-Président. En cas d'indisponibilité, un autre membre du Conseil d'Administration pourra être délégué à cet effet. Le Président peut donner procuration de signature à une personne tierce pour les opérations bancaires courantes (retraits et virements).

Art. 15. Convocation du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou du Secrétaire. Il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité de voix, la voix du Président ou de son remplaçant est déterminante.

Les décisions sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le Président et le Secrétaire, et inscrites dans un registre spécial.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Art. 17. Actions judiciaires.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou de son remplaçant.

Art. 18. Exécution du mandat.

Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Leur mandat est exercé à titre gratuit.

Art. 19. Exercice social.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre. L'Assemblée Générale charge un (ou deux) contrôleur(s) aux comptes des vérifications d'usage.

Art. 20. Liquidation.

En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Art. 21. Loi du 21 avril 1928.

Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts ou au règlement d'ordre intérieur est réglé par la loi du 21 avril 1928, concernant les associations sans but lucratif, telle que modifiée par la suite.

Dont acte dressé en autant d'exemplaires qu'il y a de parties.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

R. Israel / F. Hecq / G. Godefroid / H.P. Saunier / M. Frank

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03131. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069134.3/000/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

VRATISLAVIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 101.882.

In the year two thousand and four, on the thirteenth of August.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of VRATISLAVIA HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg B 101.882, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 14, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at 11.00 a.m., Ms. Audrey Dumont, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Ms Nathalie Jacquemart, lawyer, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) representing the total capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital in the amount of EUR 95,385.-, so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- to EUR 126,385.-, by the creation and issue of 76,308 new shares having a par value of EUR 1.25 each.
 - Subscription and payment in cash of these new shares together with a share premium of EUR 1,895,775.-
2. Subsequent amendment of the Article 3 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, resolved:

First resolution

The General meeting resolved to increase the share capital by ninety-five thousand three hundred and eighty-five euro (EUR 95,385.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one hundred twenty-six thousand and three hundred eighty-five euro (EUR 126,385.-) by the creation and issue of seventy-six thousand three hundred and eight (76,308) new shares with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25).

The other shareholder having waived his preferential subscription rights, the new shares have been subscribed by ROYALTON CAPITAL INVESTORS, LDC, a company having its registered office at Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, British West Indies,

here represented by Ms. Audrey Dumont, prenamed,

by virtue of a proxy given on August 10, 2004.

Said proxy, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The new shares have been fully paid in cash for an amount of ninety-five thousand three hundred and eighty-five euro (EUR 95,385.-) together with a share premium of an amount of one million eight hundred ninety-five thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 1,895,775.-), so that the amount of one million nine hundred and ninety-one thousand one hundred and sixty euro (EUR 1,991,160.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at one hundred twenty-six thousand and three hundred eighty-five euro (EUR 126,385.-), divided into one hundred and one thousand one hundred and eight (101,108) shares having a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 11.30 a.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearers, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the appearers, said appearers, through their mandatory, signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le treize août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de VRATISLAVIA HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg B 101.882, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Mademoiselle Audrey Dumont, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, juriste, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 95.385,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 126.385,- par la création et l'émission de 76.308 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libération intégrale en espèces ensemble avec une prime d'émission de EUR 1.895.775,-.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 95.385,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt cinq euros (EUR 126.385,-) par la création et l'émission de soixante-seize mille trois cent huit (76.308) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par ROYALTON CAPITAL INVESTORS, LDC, Immatriculée aux Iles Cayman sous le n° 90600, une société avec siège social à Uglad House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, British West Indies, ici représentée par Mademoiselle Audrey Dumont, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 août 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces pour un montant de quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt cinq euros (EUR 95.385,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant d'un million huit cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 1.895.775,-) de sorte que le montant d'un million neuf cent quatre-vingt-onze mille cent soixante euros (EUR 1.991.160,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt cinq euros (EUR 126.385,-) divisé en cent et un mille cent huit (101.108) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Dumont, N. Jacquemart, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, vol. 21CS, fol. 85, case 8. – Reçu 19.911,60 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

A. Schwachtgen.

(069623.3/230/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

VRATISLAVIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 101.882.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1063 du 13 août 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(069624.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

**SOPALE, SOCIETE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EUROPEENS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 18.795.

Les comptes annuels au 31 mars 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03662, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068843.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**SOPALE, SOCIETE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EUROPEENS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 18.795.

Les comptes annuels au 31 mars 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03664, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068845.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**SOPALE, SOCIETE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EUROPEENS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 18.795.

Les comptes annuels au 31 mars 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03668, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068857.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**SOPALE, SOCIETE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EUROPEENS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 18.795.

Les comptes annuels au 31 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03670, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068860.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**SOPALE, SOCIETE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EUROPEENS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 18.795.

Les comptes annuels au 31 mars 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03671, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068862.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**SOPALE, SOCIETE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EUROPEENS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 18.795.

Les comptes annuels au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03674, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068864.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**SOPALE, SOCIETE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EUROPEENS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 18.795.

Les comptes annuels au 31 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03675, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068866.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

MEASH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.085.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 mai 2004

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de Messieurs Ferdinando Cavalli et Pascal Verdin-Pol décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 8 et 12 septembre 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre d'administrateurs de quatre à trois et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Pascal Verdin-Pol employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux Comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069096.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

DOCU GROUP (LUX 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 100,000.-.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 102.524.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty first day of July.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(a) GMT COMMUNICATIONS PARTNERS II, L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805-1297, United States of America, registered with Corporation Service Company, 2771 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE 19808, United States of America, under number 1945395,

hereby represented by Ms Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on July 20, 2004.

(b) GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (HOLLAND) II, L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805-1297, United States of America, registered with Corporation Service Company, 2771 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE 19808, United States of America, under number 1952071,

hereby represented by Ms Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on July 20, 2004.

(c) GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (EXECUTIVE FUND) II, L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805-1297, United States of America, registered with Corporation Service Company, 2771 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE 19808, United States of America, under number 2050676,

hereby represented by Ms Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on July 20, 2004.

(d) Mr Sture Wigart, Consultant, born on 11 May 1934 in Stockholm, Sweden, residing at 75 Cadogan Garden, London SW3 2RB, United Kingdom,

(e) Mr Lothar Rapior, Manager, born on 15 March 1960 in Darmstadt, Germany, residing at Walter-Petri-Ring 12A, 65232 Taunusstein, Germany,

(f) Mr Stefan Lindqvist, Chief Executive Officer of Docu Group, born on 12 July 1966 in Norrsunda, Sweden, with professional address at Kirchägerten 3, Blauen BL, CH-4223 Switzerland,

(g) Mr Lars Gärde, Chief Financial Officer of Docu Group, born on 8 April 1958 in Lidingö, Sweden, residing at Ermitagestrasse 16, 4144 Arlesheim, Switzerland,

(h) Mr Thommy Brolin, Chief Information Officer, born on 8 December 1957 in Ljusdal, Sweden, residing at Disavägen 8, 187 70 Täby, Sweden,

The parties mentioned under items (d) to (h) above are hereby represented by Ms Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on July 20, 2004.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The parties mentioned under items (a) to (h) above are hereafter designated as the Shareholders.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby formed:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office**Art. 1. Name and duration**

There hereby exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of DOCU GROUP (LUX 2), S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share Capital

Art. 4. Capital

The Company's subscribed share capital is set at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro), represented by 4,000 (four thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares

If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares

The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the Board of Managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management

The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers

Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year

The Company's accounting year begins on 1 January each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 15. Financial statements

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation

Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The Shareholders hereby declare that they subscribe to the 4,000 (four thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share, representing the total subscribed share capital of the Company in the amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) and they fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of an aggregate number of 4,000 (four thousand) shares (the Shares), representing all the shares of DOCU GROUP (LUX 1), S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.454 (DOCU LUX 1), such Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share, as follows:

<i>Shareholders</i>	<i>Number of subscribed Shares</i>	<i>Number of Shares contributed</i>
GMT COMMUNICATIONS PARTNERS II, L.P.	2,390 shares	2,390 shares
GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (HOLLAND) II, L.P.	179 shares	179 shares
GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (EXECUTIVE FUND) II, L.P. ...	31 shares	31 shares
Sture Wigart	1,076 shares	1,076 shares
Lothar Rapior	100 shares	100 shares
Stefan Lindqvist	172 shares	172 shares
Lars Gärde	40 shares	40 shares
Thommy Brolin	12 shares	12 shares
Total:	4,000 shares	4,000 shares

The value of the said contribution has been certified to the undersigned notary by a certificate dated 21 July 2004 and signed for approval by the sole manager of DOCU LUX 1 which shows that the value of the Shares is at least equal to EUR 100,000 (one hundred thousand Euro).

It results in essence from the certificate that:

1. The Shareholders are the owner of the Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share, representing all the shares of DOCU LUX 1's total share capital.
2. The Shares are fully paid-up.
3. The Shareholders are solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.
5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.
6. According to the resolutions of the shareholders of DOCU LUX 1, the transfer of the Shares has been approved by the shareholders of DOCU LUX 1 for the purposes of article 189 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August, 1915, as amended.
7. All formalities required in Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind and the incorporation of DOCU GROUP (LUX 2), S.à r.l.
8. On 21 July, 2004, the Shares to be contributed are worth at least EUR 100,000 (one hundred thousand Euro).

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Transitory provisions

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 31 December, 2004.

Estimate of costs

The appearing parties, represented as stated hereabove, refer, for what concerns the contribution in kind, to article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred Euro (1,600.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints for an unlimited period, Rupert Henry Gildroy Shaw, Private Equity Professional, born on 4 December 1974 in London, United-Kingdom, residing at 73, Archel Road, London W14 9QL, United Kingdom, as its manager effective as of the date of incorporation of the Company.

2) The registered office is established at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg.

3) The Meeting acknowledges that immediately after the incorporation of the Company, each shareholder of the Company intends to contribute all the shares held by each of them in the share capital of the Company to DOCU GROUP (LUX 3), S.à r.l. (DOCU LUX 3), a company in the process of being incorporated in Luxembourg and pursuant to the terms of article 189 of the Law, the Meeting resolves to approve the contemplated transfers of shares by all the shareholders to DOCU LUX 3.

4) The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above mentioned change with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the transfers of shares in accordance with item 3) above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(a) GMT COMMUNICATIONS PARTNERS II, L.P., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805-1297, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de Corporation Service Company, 2771 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 1945395,

ici représentée par Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey, le 20 juillet 2004.

(b) GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (HOLLAND) II, L.P., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805-1297, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de Corporation Service Company, 2771 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 1952071,

ici représentée par Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey, le 20 juillet 2004.

(c) GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (EXECUTIVE FUND) II, L.P., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805-1297, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de Corporation Service Company, 2771 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 2050676,

ici représentée par Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey, le 20 juillet 2004.

(d) Monsieur Sture Wigart, Consultant, né le 11 mai 1934 à Stockholm, Suède, demeurant à 75 Cadogan Garden, Londres SW3 2RB, Royaume-Uni,

(e) Monsieur Lothar Rapior, Manager, né le 15 mars 1960 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à Walter-Petri-Ring 12A, 65232 Taunusstein, Allemagne,

(f) Monsieur Stefan Lindqvist, Chief Executive Officer de Docu Group, né le 12 juillet 1966 à Norrsunda, Suède, demeurant professionnellement à Kirchägerten 3, Blauen BL, CH-4223 Suisse,

(g) Monsieur Lars Gärde, Chief Financial Officer de Docu Group, né le 8 avril 1958 à Lidingö, Suède, demeurant à Ermitagestrasse 16, 4144 Arlesheim, Suisse,

(h) Monsieur Thommy Brolin, Chief Information Officer, né le 8 décembre 1957 à Ljusdal, Suède, demeurant à Disavägen 8, 187 70 Täby, Suède,

Les parties mentionnées de (d) à (h) ci-dessus sont ici représentés par Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2004.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties mentionnées de (a) à (h) ci-dessus sont dénommées ci-après les Associés.

Lesquelles parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

Titre I^{er}.- Nom - Durée - Objet- Siège

Art. 1^{er}. Nom et durée

Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination DOCU GROUP (LUX 2), S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. Siège social

Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 100.000 (cent mille Euros) représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) par part sociale.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales

S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieux, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV.- Secrétaire**Art. 12. Nomination d'un secrétaire**

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V.- Assemblée Générale des associés**Art. 13. Assemblées générales des associés**

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale

L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les Associés déclarent souscrire 4.000 (quatre mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant le capital social total souscrit de la Société d'un montant de EUR 100.000 (cent mille Euros) et libérer cette souscription par un apport en nature consistant en un nombre total de 4.000 (quatre mille) parts sociales (les Parts Sociales), représentant l'ensemble des parts sociales de DOCU GROUP (LUX 1), S.à r.l., une société organisée et existant selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 101.454 (DOCU LUX 1), ces Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, comme suit:

<i>Associés</i>	<i>Nombre de Parts Sociales souscrites</i>	<i>Nombre de Parts Sociales apportées</i>
GMT COMMUNICATIONS PARTNERS II, L.P.	2.390 parts sociales	2.390 parts sociales
GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (HOLLAND) II, L.P.	179 parts sociales	179 parts sociales
GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (EXECUTIVE FUND) II, L.P.	31 parts sociales	31 parts sociales
Sture Wigart	1.076 parts sociales	1.076 parts sociales
Lothar Rapior	100 parts sociales	100 parts sociales
Stefan Lindqvist	172 parts sociales	172 parts sociales
Lars Gärde	40 parts sociales	40 parts sociales
Thommy Brolin	12 parts sociales	12 parts sociales
Total:	4.000 parts sociales	4.000 parts sociales

La valeur de cette contribution a été certifiée au notaire soussigné par un certificat daté du 21 juillet 2004 et signé pour approbation par le gérant unique de DOCU LUX 1 qui montre que la valeur des Parts Sociales est d'au moins EUR 100.000 (cent mille Euros).

Il résulte aussi en substance du certificat que:

1. Les Associés sont les propriétaires des Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'ensemble des parts sociales du capital social de DOCU LUX 1.

2. Les Parts Sociales sont entièrement libérées.

3. Les Associés sont les seuls ayant-droits des Parts Sociales avec le pouvoir d'en disposer.

4. Aucune des Parts Sociales n'est grevée de gage ou droit de jouissance; il n'existe aucun droit sur les Parts Sociales relatif à un droit de gage ou droit de jouissance et les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune saisie.

5. Il n'existe ni droit de préemption ni tout autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs des Parts Sociales.

6. Conformément aux résolutions des associés de DOCU LUX 1, le transfert des Parts Sociales a été approuvé par les associés de DOCU LUX 1 pour les besoins de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

7. Toutes les formalités afférentes à cet apport en nature des Parts Sociales seront effectuées au Luxembourg dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié attestant dudit apport en nature et de la constitution de DOCU LUX 2, S.à r.l.

8. En date du 21 juillet 2004, les Parts Sociales qui seront contribuées valent au moins EUR 100.000 (cent mille Euros).

Le certificat mentionné ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, se réfèrent, en ce qui concerne l'apport en nature, à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à approximativement mille six cents euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

1) L'assemblée désigne pour une durée indéterminée:

Monsieur Rupert Henry Gildroy Shaw, Private Equity Professional, né le 4 décembre 1974 à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 73, Archel Road, London W14 9QL, Royaume-Uni, comme gérant de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société.

2) Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg.

3) L'Assemblée reconnaît qu'immédiatement après la constitution de la Société, chaque associé de la Société entend apporter toutes les parts sociales détenues par chacun d'entre eux dans le capital social de la Société à DOCU GROUP (LUX 3), S.à r.l (DOCU LUX 3), une société en cours de constitution au Luxembourg et conformément à l'article 189 de la Loi, l'Assemblée décide d'approuver les transferts projetés des parts sociales par les associés à DOCU LUX 3.

4) L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements mentionnés ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des transferts de parts sociales conformément au point 3) ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Armstrong, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 août 2004, vol. 428, fol. 40, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(070204.3/242/542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

KUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 85.947.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré le 20 août 2004, réf. LSO-AT04910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

(069446.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

GRAVFS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 10, Impasse abbé Muller.
R. C. Luxembourg B 88.214.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Fabrice Scholtes, graveur.

2) Monsieur Michel Koob, employé privé, les deux demeurant à L-9065 Ettelbruck, 10, Impasse Abbé Muller, agissant en leur qualité d'administrateurs de la société anonyme GRAVFS S.A., avec siège social à Pétange, (RC N° B 88.214), constituée suivant acte notarié du 25 juin 2002, publié au Mémorial C N° 1366 du 20 septembre 2002,

Lesquels comparants ont déclaré au notaire d'acter ce qui suit:

1. Transfert du siège social de L-4751 Pétange, 165a, route de Longwy à L-9065 Ettelbruck, 10, Impasse Abbé Muller et modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 2 du statut qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Alinéa 2. Première phrase. Cette société aura son siège à Ettelbruck.

2. Démission de la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

3. Nomination de Madame Chantal Bernard, employée, née à Briey (F), le 22 septembre 1956, demeurant à L-9065 Ettelbruck, 10, rue Abbé Muller, comme nouveau commissaire aux comptes.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: F. Scholtes, M. Koob, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2004, vol. 900, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 août 2004.

G. d'Huart

Notaire

(068858.3/207/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

WP LUXCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 62.952.

Monsieur Reuben Leibowitz, administrateur-délégué, demeurant à New York (Etats-Unis) est gérant unique de la société avec effet au 10 juin 2003.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069072.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

NEWTON GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 62.596.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 18 mai 2004

«Les actionnaires réunis en assemblée plénière décident à l'unanimité la continuation des activités de la société en dépit de la perte de plus des trois quarts du capital social».

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. / Pour A.T.T.C. MANAGEMENT

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.-P. van Keymeulen / E. Patteet

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069551.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

**BRAINSCAPE S.A., Société Anonyme,
(anc. BRAINSCAPE HOLDING HOLDING).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 84.133.

L'an deux mille quatre, le dix-sept août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BRAINSCAPE HOLDING S. A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.133, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 302 du 22 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Franck Provost, directeur général, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Fabienne Wengert, employée privée, demeurant professionnellement à Remich.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Fixation de l'adresse de la société à L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
2. Décision de modifier la dénomination de la société anonyme holding de BRAINSCAPE HOLDING S.A. en BRAINSCAPE S.A. et modification subséquente de l'article 1, (1.2.)
3. Décision d'abandonner le régime fiscal des sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et d'adopter le statut d'une société de participation financière (SOPARFI) avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2004, modification subséquente de son objet social et de l'article 3 des statuts de la société.
4. Acceptation de la démission de deux (2) administrateurs et nomination de deux (2) nouveaux administrateurs.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaires aux comptes.
6. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au quatrième lundi du mois de juin 14.00 heures et modification afférente de l'article 17 des statuts.
7. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

Deuxième résolution

L'assemblée décide modifier la dénomination de la société anonyme holding de BRAINSCAPE HOLDING S.A. en BRAINSCAPE S.A. et de modifier par conséquent l'article 1, (1.2.) pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1, (1.2.)**. La société adopte la dénomination BRAINSCAPE S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2004 et de lui conférer le statut d'une société de participation financière (SOPARFI).

En conséquence l'objet social est modifié et l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet**

3.1. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

3.2. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

3.3. La société peut prêter à des entités de son groupe ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

3.4. La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

3.5. Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

3.6. D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de deux (2) administrateurs, savoir, Messieurs René Faltz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Tom Felgen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, des fonctions d'administrateurs de la société avec effet à ce jour et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Daniel Louis Deleau, administrateur de sociétés, né à B-Forest le 22 mai 1937, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

- Monsieur Jeannot Wengler, chef comptable, né à Luxembourg, le 6 avril 1955, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société anonyme S.R.E. REVISION S.A., avec siège social à Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes, et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société anonyme HOPARGEST S.A., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article 17 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième lundi du mois de juin à 14.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, F. Wengert et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 août 2004, vol. 468, fol. 15, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 août 2004.

A. Lentz.

(069854.3/221/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

BRAINSCAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 84.133.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 août 2004.

A. Lentz.

(069857.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

KUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 85.947.

Par résolution datée du 9 juin 2004, les associés de la société KUD, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069192.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

SINPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.396.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 juillet 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration

Mme. Silvana Lucchini, demeurent à Brescia (Italie), président
MM. Severo Bocchio, demeurent à Brescia (Italie), administrateur
Carlo Santoiemma, demeurent à Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SINPAR HOLDING S.A., Société Anonyme

Signatures
Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069098.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

JACMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 82.894.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège sociale au 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg en tant que Administrateur et Administrateur-Délégué avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

- est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège sociale au 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg et de Monsieur Jacques Driesmans en tant que Administrateur avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

- est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour JACMAR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069108.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

CIT-LUXEMBOURG TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 85.852.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise

Signatures

(069629.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

E.A.S. S.A., EURO ASSISTANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 84.324.

—
Le bilan corrigé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069444.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

E.A.S. S.A., EURO ASSISTANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 84.324.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069441.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

KUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 60.331.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant que Administrateur et Administrateur-Délégué. Décharge lui est accordée;
- sont acceptées les démissions de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant que Administrateurs. Décharge leur est accordée;
- sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., TYNDALL MANAGEMENT S.A. et ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant leur siège social au 60, Grand'rue, 1^{er} Étage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010;
- est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour KUNO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069112.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

ILIADE DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.022.900,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.924.

—
Extrait des résolutions de la réunion des gérants tenue le 15 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2003.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour extrait sincère conforme

ILIADE DEVELOPPEMENT, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069606.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

CEREP INVESTMENT FIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.535.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixth of July.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered on August 14th, 2001 under R. C. S. Luxembourg n° B 83.245, incorporated by deed enacted on June 21st, 2001 whose articles of association have been amended for the last time by deed enacted on November 29th, 2002, published on February 8th, 2003 in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgique, by virtue of a proxy given under private seal dated July 6th, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CEREP INVESTMENT FIVE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by two hundred fifty (250) units of fifty euro (EUR 50) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP, S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand three hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirty first of December 2004.

2) Is appointed as manager for an undetermined duration: CEREP, S.à r.l., pre-named.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

3) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite le 14 août 2001 au R. C. S. Luxembourg sous le numéro B 83.245, constituée par acte du 21 juin 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 29 novembre 2002, publié le 8 février 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 6 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEREP INVESTMENT FIVE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP, S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.
 - 2) Est nommée gérant pour une durée indéterminée CEREP, S.à r.l., prénommée.
- Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.
- 3) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 60, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

J. Elvinger.

(070287.3/211/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

VALBELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.872.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(069458.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

CHIRMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.750.000,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 73.689.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère conforme

CHIRMA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069614.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 80.572.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Signature.

(069620.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

ARNHOLZ S.A., Société Anonyme,

(anc. ARNHOLZ, S.à r.l.).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.139.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(069712.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 77.581.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 77.581.

constituée sous la dénomination de LYRA MANAGEMENT S.A., suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen, en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 7 août 2000, publié au Mémorial C du 8 février 2001, page 4663, la dénomination et les statuts ont été modifiés par le notaire soussigné en date du 20 novembre 2000, publié au Mémorial C du 29 juin 2001, page 23604.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 45-47, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 45-47, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, 45-47, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de la valeur nominale des actions existantes de EUR 50 à EUR 10 chacune et modification corrélative de la 1^{ère} phrase de l'article 5 des statuts (version anglaise et traduction française) qui aura désormais la teneur suivante, étant entendu que la répartition du capital entre les actionnaires actuels restera inchangée:

Version anglaise:

«The corporate capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares of EUR 10 (ten Euros) each.»

Traduction française:

Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) divisé en 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10 (dix Euros) chacune.

2. Augmentation de capital d'un montant de EUR 1.700 (mille sept cents Euros), en vue de porter le capital de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) à EUR 32.700 (trente deux mille sept cents Euros), par la création et l'émission de 170 (cent soixante dix) actions nouvelles privilégiées sans droit de vote, («actions de classe CM») ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, à souscrire au pair par un nouvel actionnaire et à libérer entièrement en espèces, sur le vu de la renonciation expresse des anciens actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération des actions nouvelles de classe CM.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 32,700 (thirty-two thousand seven hundred Euros), divided into:

* 3,100 (three thousand one hundred) ordinary shares with a par value of EUR 10 (ten Euros) each, and

* 170 (one hundred seventy) class CM preferential non voting shares, («class CM shares»), with a par value of EUR 10 (ten Euros) each.

The terms «share» and «shares» or «shareholder» and «shareholders» shall, in these articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the class CM shares and the ordinary shares and the holders of the class CM shares and the ordinary shares.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The ordinary shares are in registered form.

The class CM shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles.

Traduction française:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 32.700 (trente-deux mille sept cents Euros), divisé en:

- * 3.100 (trois mille cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, et
- * 170 (cent soixante dix) actions privilégiées sans droit de vote de classe CM («actions de classe CM»), d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires», dans ces statuts, engloberont sauf disposition implicite ou explicite contraire, respectivement les actions de classe CM et les actions ordinaires et les propriétaires d'actions de classe CM et d'actions ordinaires.

Les actions pourront être créées au choix du possesseur en certificats représentant les actions séparément ou en certificats représentant deux actions ou plus.

Les actions ordinaires sont nominatives.

Les actions de classe CM sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société pourra acheter ses propres actions, dans la mesure et selon les termes autorisés par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5. Suppression pure et simple de l'article 6 et renumérotation des articles postérieurs à l'article 5.

6. Modification de l'article 10 (ancien article 11) des statuts, version anglaise et traduction française afin de remplacer la référence à l'article 12 par une référence à l'article 11.

7. Ajout d'un 3^{ème} alinéa à l'article 14 (ancien article 15) des statuts, version anglaise et traduction française, ayant la teneur suivante:

Version anglaise:

Each share is entitled to one (1) vote at any meeting, with the exception of the class CM shares which only have a voting right in the cases provided by the law on commercial companies.

Traduction française:

Chaque action donne droit à une (1) voix dans toute assemblée, à l'exception des actions de classe CM, qui ne disposent du droit de vote que dans les cas prévus par la loi sur les sociétés commerciales.

8. Ajout à l'article 16 (ancien article 17) des statuts, version anglaise et traduction française, d'un deuxième alinéa ayant la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

The balance of the net profits shall be distributed as follows:

- to the holders of class CM shares, a preferred recoverable dividend equal to one per cent (1%) of the nominal value of the class CM shares;

- to the holders of class CM shares, a preferred recoverable dividend equal to twenty per cent (20%) of the portion of the net profits of the corporation deriving from any distribution to which the «B» shares it holds in the company EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A. are entitled pursuant to the by-laws of EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A. in force as of may 18th 2004,

- the remaining surplus will be distributed to the holders of the ordinary shares.

Traduction française:

Le solde des bénéfices nets sera distribué comme suit:

- aux détenteurs des actions de classe CM, un dividende privilégié récupérable égal à un pour cent (1%) de la valeur nominale des actions de classe CM;

- aux détenteurs des actions de classe CM, un dividende privilégié récupérable égal à vingt pour cent (20%) de la partie des bénéfices nets de la société provenant de toute distribution à la quelle les actions «B» qu'elle détient dans la société EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A. donnent droit suivant les statuts de EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A. en vigueur à la date du 18 mai 2004;

- le solde restant sera distribué aux détenteurs des actions ordinaires.

9. Ajout à l'article 18 (ancien article 19), version anglaise et traduction française, d'un 2^{ème} alinéa ayant la teneur suivante:

Version anglaise:

The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators in the following order:

- full repayment of the contribution made on the class CM shares;

- full repayment of the contribution made on the ordinary shares,

- the balance to the holders of the ordinary shares.

Traduction française:

Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs dans l'ordre suivant:

- remboursement total de l'apport effectué sur les actions de classe CM;

- remboursement total de l'apport effectué sur les actions ordinaires;

- le solde aux détenteurs des actions ordinaires.

10. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des actions existantes de EUR 50 à EUR 10 chacune et de modifier la 1^{ère} phrase de l'article 5 des statuts (version anglaise et traduction française) qui aura désormais la teneur suivante, étant entendu que la répartition du capital entre les actionnaires actuels restera inchangée:

Version anglaise:

«The corporate capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares of EUR 10 (ten Euros) each.»

Traduction française:

Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) divisé en 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 1.700 (mille sept cents Euros), en vue de porter le capital de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) à EUR 32.700 (trente-deux mille sept cents Euros), par la création et l'émission de 170 (cent soixante-dix) actions nouvelles privilégiées sans droit de vote de classe CM, («actions de classe CM»), ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

Souscription

Alors est intervenue RIBOT S.A. avec siège social à Riva Albertolli, Lugano Suisse CH, 6900 Lugano, ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Monsieur Marco Lagona et Christophe Velle, employés privés, Luxembourg,

en sa qualité de nouvel actionnaire de la société, lequel intervenant déclare souscrire à la totalité des 170 (cent soixante-dix) actions nouvelles de classe CM d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 1.700 (mille sept cents Euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 170 (cent soixante-dix) actions nouvelles de classe CM par le susdit souscripteur, les anciens actionnaires ayant expressément renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

L'assemblée générale, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 32,700 (thirty-two thousand seven hundred Euros), divided into:

* 3,100 (three thousand one hundred) ordinary shares with a par value of EUR 10 (ten Euros) each, and

* 170 (one hundred seventy) class CM preferential non voting shares, («class CM shares»), with a par value of EUR 10 (ten Euros) each.

The terms «share» and «shares» or «shareholder» and «shareholders» shall, in these articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the class CM shares and the ordinary shares and the holders of the class CM shares and the ordinary shares.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The ordinary shares are in registered form.

The class CM shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles.

Traduction française:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 32.700 (trente-deux mille sept cents Euros), divisé en:

* 3.100 (trois mille cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, et

* 170 (cent soixante-dix) actions privilégiées sans droit de vote de classe CM («actions de classe CM») d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires» dans ces statuts, engloberont sauf disposition implicite ou explicite contraire, respectivement les actions de classe CM et les actions ordinaires et les propriétaires d'actions de classe CM et d'actions ordinaires.

Les actions pourront être créées au choix du possesseur en certificats représentant les actions séparément ou en certificats représentant deux actions ou plus.

Les actions ordinaires sont nominatives.

Les actions de classe CM sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société pourra acheter ses propres actions, dans la mesure et selon les termes autorisés par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'article 6 et de renuméroter les articles postérieurs à l'article 5.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 (ancien article 11) des statuts, version anglaise et traduction française afin de remplacer la référence à l'article 12 par une référence à l'article 11 et de lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 10. The corporation will be bound in any circumstances by the signature of two directors or by the sole signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Traduction française:

Art. 10. La société sera liée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sauf décision particulière prise concernant la signature autorisée s'il y a délégation de pouvoirs ou procuration donnée par le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un 3^{ème} alinéa à l'article 14 (ancien article 15) des statuts, version anglaise et traduction française, ayant la teneur suivante:

Version anglaise:

Each share is entitled to one (1) vote at any meeting, with the exception of the class CM shares which only have a voting right in the cases provided by the law on commercial companies.

Traduction française:

Chaque action donne droit à une (1) voix dans toute assemblée, à l'exception des actions de classe CM, qui ne disposent du droit de vote que dans les cas prévus par la loi sur les sociétés commerciales.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 16 (ancien article 17) des statuts, version anglaise et traduction française un deuxième alinéa ayant la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

The balance of the net profits shall be distributed as follows:
 - to the holders of class CM shares, a preferred recoverable dividend equal to one per cent (1%) of the nominal value of the class CM shares;
 - to the holders of class CM shares, a preferred recoverable dividend equal to twenty per cent (20%) of the portion of the net profits of the corporation deriving from any distribution to which the «B» shares it holds in the company EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A. are entitled pursuant to the by-laws of EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A. in force as of may 18th 2004;
 - the remaining surplus will be distributed to the holders of the ordinary shares.

Traduction française:

Le solde des bénéfices nets sera distribué comme suit:
 - aux détenteurs des actions de classe CM, un dividende privilégié récupérable égal à un pour cent (1%) de la valeur nominale des actions de classe CM;
 - aux détenteurs des actions de classe CM, un dividende privilégié récupérable égal à vingt pour cent (20%) de la partie des bénéfices nets de la société provenant de toute distribution à la quelle les actions «B» qu'elle détient dans la société EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A. donnent droit suivant les statuts de EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A. en vigueur à la date du 18 mai 2004;
 - le solde restant sera distribué aux détenteurs des actions ordinaires.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 18 (ancien article 19), version anglaise et traduction française, un 2^{ème} alinéa ayant la teneur suivante:

Version anglaise:

The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators in the following order:
 - full repayment of the contribution made on the class CM shares;
 - full repayment of the contribution made on the ordinary shares,
 - the balance to the holders of the ordinary shares.

Traduction française:

Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs dans l'ordre suivant:
 - remboursement total de l'apport effectué sur les actions de classe CM;
 - remboursement total de l'apport effectué sur les actions ordinaires;
 - le solde aux détenteurs des actions ordinaires.

52400

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 3.310,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, L. Patrassi, C. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 68, case 12. – Reçu 17 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

J. Delvaux.

(070318.3/208/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 77.581.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juillet 2004, actée sous le n°457 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(070319.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

G&P PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 82.889.

Le bilan clos au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Signature.

(069672.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

G&P PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 82.889.

Le bilan clos au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Signature.

(069665.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

G&P PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 82.889.

Le bilan clos au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Signature.

(069617.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

PDR LUX HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.055.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Signature.

(069621.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

WALTER MANAGEMENT & FINANCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 88.125.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA

Signature

(069622.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

EUROPHENIX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 26.126.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Signatures.

(069650.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

CEREP VIVIENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.536.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered on August 14th, 2001 under R. C. S. Luxembourg n° B 83.245, incorporated by deed enacted on June 21st, 2001 whose articles of association have been amended for the last time by deed enacted on November 29th, 2002, published on February 8th, 2003 in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal dated July 6th, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights,

to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CEREP VIVIENNE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by two hundred fifty (250) units of fifty euro (EUR 50) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP, S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand three hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirty first of December 2004.

2) Is appointed as manager for an undetermined duration:

CEREP, S.à r.l., pre-named.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

3) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite le 14 août 2001 au R. C. S. Luxembourg sous le numéro B 83.245, constituée par acte du 21 juin 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 29 novembre 2002, publié le 8 février 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 6 Juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, ti-

tres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEREP VIVIENNE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP, S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.

2) Est nommée gérant pour une durée indéterminée CEREP, S.à r.l., prénommée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.

3) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 61, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

J. Elvinger.

(070289.3/211/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

STARSTON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 71.741.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 912 du 1^{er} décembre 1999.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05089, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(069755.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

CEREP IMPRIMERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.537.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixth of July.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered on August 14th, 2001 under R. C. S. Luxembourg n° B 83.245, incorporated by deed enacted on June 21st, 2001 whose articles of association have been amended for the last time by deed enacted on November 29th, 2002, published on February 8th, 2003 in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal dated July 6th, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CEREP IMPRIMERIE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by two hundred fifty (250) units of fifty euro (EUR 50) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable. In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP, S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand three hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirty first of December 2004.

2) Is appointed as manager for an undetermined duration:
CEREP, S.à r.l., pre-named.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

3) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite le 14 août 2001 au R. C. S. Luxembourg sous le numéro B 83.245, constituée par acte du 21 juin 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 29 novembre 2002, publié le 8 février 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 6 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEREP IMPRIMERIE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP, S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.
- 2) Est nommée gérant pour une durée indéterminée CEREP, S.à r.l., prénommée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.

- 3) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 61, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

J. Elvinger.

(070291.3/211/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

HYPRAHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 40.084.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 août 2003

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Elena Rossi-Dermitzel, administrateur de sociétés, via Moretto 6, CH-6944 Cureglia est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

HYPRAHOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069680.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 9.821.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juin 2004

La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, 109, rue de Merl, L-2146 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc Welter, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Certifié sincère et conforme

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069683.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

XELVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 52.726.

Date de la constitution: 23 octobre 1995

L'Etude THEISEN & SCHILTZ dénonce avec effet immédiat le siège social de la société XELVA S.A.

Pour XELVA S.à r.l.

M. Theisen / P. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069881.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

ANNIBAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.593.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 2004

La cooptation de Monsieur Max Clergeau, employé privé, 276, avenue de Genève, F-01220 Divonne-les-Bains, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Paul-Eric Fonjallaz, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

ANNIBAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069684.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

HARDWICK PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 70.163.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 625 du 19 août 1999.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05092, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(069758.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 66.984.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 21 du 14 janvier 1999.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05094, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(069759.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

JOINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.908.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2004 que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Edmond Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, n'a pas été renouvelé.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004.3/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

THELVERTON DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 66.983.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 21 du 14 janvier 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(069766.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

SHELTON PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 66.977.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 26 du 18 janvier 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05100, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(069771.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

CWE PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 63.634.

In accordance with the minutes of the annual general meeting held in writing by the sole shareholder of CWE PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., dated 19 July, 2004, it has been resolved to renew the appointment of Ryan Cregeen, Martin O'Grady and A. Richard Moore Jr. as managers of the Company for an unlimited term of office.

Accordingly, the board of managers of the Company is composed as follows:

Board of Managers:

- A. Richard Moore Jr.,
- Ryan Cregeen,
- Martin O'Grady.

The Company is bound by the sole signature of any manager.

PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Faisant suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue par écrit par l'actionnaire unique de CWE PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., en date du 19 juillet 2004, il a été décidé de renouveler la nomination de Ryan Cregeen, Martin O'Grady et A. Richard Moore Jr. en tant que gérants de la Société pour une période illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

Conseil de gérants:

- A. Richard Moore Jr.,
- Ryan Cregeen,
- Martin O'Grady.

La Société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CWE PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069777.3/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

CWE PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 63.634.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 424 du 12 juin 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05104, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(069781.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 68.541.

In accordance with the minutes of the annual general meeting held in writing by the sole shareholder of CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., dated 19 July, 2004, it has been resolved to renew the appointment of Ryan Cregeen, Martin O'Grady and A. Richard Moore Jr. as managers of the Company for an unlimited term of office.

Accordingly, the board of managers of the Company is composed as follows:

Board of Managers:

- A. Richard Moore Jr.,
- Ryan Cregeen,
- Martin O'Grady.

The Company is bound by the sole signature of any manager.

On behalf of CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Faisant suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue par écrit par l'actionnaire unique de CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., en date du 19 juillet 2004, il a été décidé de renouveler la nomination de Ryan Cregeen, Martin O'Grady et A. Richard Moore Jr. en tant que gérants de la Société pour une période illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

Conseil de gérants:

- A. Richard Moore Jr.,
- Ryan Cregeen,
- Martin O'Grady.

La Société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l.

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069783.3/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

INDIGO INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.752.

In the year two thousand and four, on the tenth of August.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AIM SERVICES, S.à r.l., R. C. Luxembourg B number 74.676, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, here represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 9 of August 2004.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of INDIGO INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch, on the 7 of July 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) by the issue of five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The five hundred (500) new shares have been subscribed by AIM SERVICES, S.à r.l., aforementioned, for an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The total contribution of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) has been allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up in cash by the subscriber so that the total amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned capital increase, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended, and shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Third resolution

The sole partner decides to amend the purpose of the Company to read as follows:

«**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of July 31, 1929 governing holding companies, as amended.»

Fourth resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«**Art. 1.** There exists a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, by these articles of association, as well as by the law of July 31, 1929 governing holding companies, as amended.»

Fifth resolution

The sole partner decides to amend article 24 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto as well as by the law of July 31, 1929 governing holding companies, as amended.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

AIM SERVICES, S.à r.l., R. C. Luxembourg B numéro 74.676, une société à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 9 août 2004,

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est la seule associée de INDIGO INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte reçu

par le notaire Maître Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, en date du 7 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cinq cents (500) nouvelles parts sociales ont été souscrites par AIM SERVICES, S.à r.l., susmentionnée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

L'apport total de douze mille cinq cents euros est alloué au capital social de la Société.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que le montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital social ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représentée par mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société n'exercera aucune activité commerciale ou industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding, telle que modifiée.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, par les présents statuts, ainsi que par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding, telle que modifiée.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 24 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée et aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding, telle que modifiée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, vol. 144S, fol. 80, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

A. Schwachtgen.

(070521.3/230/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

INDIGO INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.752.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1040 du 10 août 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(070522.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

STRADBROOKE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 76.634.

—
In accordance with the minutes of the annual general meeting held in writing by the sole shareholder of STRADBROOKE INVESTMENTS, S.à r.l., dated 19 July, 2004, it has been resolved to renew the appointment of Ryan Cregeen, Martin O'Grady and A. Richard Moore Jr. as managers of the Company for an unlimited term of office.

Accordingly, the board of managers of the Company is composed as follows:

Board of Managers:

- A. Richard Moore Jr.,
- Ryan Cregeen,
- Martin O'Grady.

The Company is bound by the sole signature of any manager.

On behalf of STRADBROOKE INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05110. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Faisant suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue par écrit par l'actionnaire unique de STRADBROOKE INVESTMENTS, S.à r.l., en date du 19 juillet 2004, il a été décidé de renouveler la nomination de Ryan Cregeen, Martin O'Grady et A. Richard Moore Jr. en tant que gérants de la Société pour une période illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

Conseil de gérants:

- A. Richard Moore Jr.,
- Ryan Cregeen,
- Martin O'Grady.

La Société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRADBROOKE INVESTMENTS, S.à r.l.

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05111. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(069800.3/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 68.541.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 333 du 11 mai 1999.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05109, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(069795.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.
